

RÉUNION DE QUARTIER - ZONE TREOUSAL

Compte rendu de la réunion du 8 juillet 2022

Nombre de participants (hors élus): 11

Elus présents: Jean Yves le Goff, Hélène Le Bourhis, Robert Raoul, Martine Boucher, Guy Faoucher, Daniele Le Gall, Ludovic Ruhier, Fabienne Caillarec, Isabelle Tanguy Christian Carduner.

Présentation par Danièle Le Gall de l'état d'avancement des actions réalisées par rapport aux propositions faites sur la profession de foi, retour sur les questions relevées sur le questionnaire distribué aux habitants.

Questions soulevées à l'issue de cette présentation:

| PATRIMOINE

1. *Remettre un poteau de signalisation à la chapelle de Penvern?*
M.Le Maire : l'information sera remontée aux services techniques.

| CIRCULATION/VOIRIE

2. Les habitants de Ty Moter font part de la situation du secteur. Le nombre d'habitants a considérablement augmenté en 20 ans passant de 7 habitants à une vingtaine aujourd'hui
 - a. Un conteneur poubelle ne suffit plus ; la déchetterie est à 9 km, ce qui ne permet pas de s'y rendre tous les jours compte tenu du prix des carburants;
 - b. La chaussée est dégradée ;
 - c. Coût de l'élagage pour les propriétaires dont la fibre optique passe en aérien par rapport à ceux dont la fibre est enterrée : pas d'équité. Quid en cas de dégradation ?;
 - d. Quid de la numérotation des habitations ;
 - e. Dangerosité des chiens errants qui agressent les passants.

M. Le Maire :

- a. L'information sera remontée à Quimperlé communauté (QC) qui a la compétence déchets ;
- b. Passages d'engins de plus en plus lourds et larges qui dégradent les accotements. Travaux de pose de fibre optique en sous sol qui fragilisent aussi les accotements ;
- c. Il n'appartient pas à la commune de choisir si la fibre doit être souterraine ou aérienne. Par contre, il incombe aux propriétaires d'élaguer les arbres leur appartenant que ce soit pour la fibre, la visibilité ou pour éviter une dégradation prématurée de la chaussée.
- d. Concernant la numérotation, un programme a été établi secteur par secteur à raison de 5 k€/an. M.Raoul rajoute que pour 2023, ce sera le secteur de Saint Guénolé ;
- e. Il convient de téléphoner à l' élu d'astreinte. Un rappel sera fait de plus dans le Mag pour rappeler aux détenteurs de chiens de mettre en place des mesures afin d'éviter ces problèmes.

M. Le Maire informe l'assistance de l'expérimentation sur Scaer des déchets d'emballage : cette expérimentation sera effective à la rentrée où il n'y aura plus de sac jaune, mais une mise en vrac de ces déchets dans un conteneur prévu à cet effet. Il informe de plus que la commune devra payer, à partir de 2023, le traitement de ses déchets verts à raison de 13 € le m³.

2. *Les habitants demandent que les exploitants qui entraînent de la boue sur la chaussée la nettoient. Il y a des risques importants d'accidents.*

M. Le Maire : l'information sera remontée aux exploitants

3. *Absence de panneau d'indication à Crénorien*

M. Raoul informe l'assistance des vols de panneaux. Il fera remonter l'information aux services techniques

4. *Il convient de curer la totalité des fossés à Clemerien, il manque en effet une portion.*

M. Le Maire : une information sera remontée au service technique

5. *Il convient de matérialiser la ligne médiane entre Keredec et le bourg, risques d'accidents.*

M. Le Maire : une information sera transmise au département ;

6. *Quid de la Chaussée déformée à Ty Moter en allant vers Scaer.*

M. Le Maire : nature du sol argileux dégradé par le passage de la fibre souterraine

ENVIRONNEMENT

6. *Cité des Castors :*

- a. *problème de situation des conteneurs de déchets. Le problème a été remonté à plusieurs reprises depuis plus de 3 ans à la mairie. Ils sont situés plein ouest et s'ouvrent en cas de vent violent ;*
- b. *La cité a été construite en 1958 (une quarantaine de maisons). Depuis le nombre de véhicules a augmenté considérablement sans qu'il y ait un nombre de parkings suffisants ;*
- c. *Quid de l'entretien des trottoirs ?*
- d. *Le rebouchage des « nids de poules » ne tient pas dans le temps. Problème de damage*

M. Le Maire :

- a) QC ne souhaite pas mettre de claustras ou autres dispositifs à cause de l'incivilité des habitants. En effet, le retour d'expérience montre que quand il y a un dispositif de clôture autour des plates formes déchets, certaines personnes en profitent pour déposer toutes sortes de déchets. L'information a été remontée à QC et sera relancée pour analyser le déplacement des conteneurs à l'entrée de la rue de Verdun ;
- b) En cas de déplacement des conteneurs, quelques places seront disponibles ;
- c) Le traitement mécanique des trottoirs dégrade le revêtement. Hélène Le Bourhis rajoute que c'est de la responsabilité du propriétaire de nettoyer les trottoirs au droit de son habitation ;
- d) Oui effectivement, le traitement des nids de poule n'est pas bien réalisé et notamment le damage, ça mérite que l'on s'améliore.

Présentation du projet de circulation

En préalable, Guy Faucher informe l'assistance qu'il s'agit de la sixième version d'un projet établi sur la base de l'étude AGAP, retravaillé par un volontaire civique (architecte urbaniste) et un groupe de travail. Les versions précédentes ont été présentées aux habitants et commerçants lors de réunions pour prendre en compte leurs avis dans la version présentée.

Présentation des objectifs de redynamisation, du plan de circulation et des parkings

Questions soulevées :

1. *Inquiétude de l'assistance :*
 - a. *pour les personnes âgées*
 - b. *Flux de véhicules important rue voltaire qui entrainerait des difficultés pour sortir des parkings*
 - c. *Accessibilité aux commerces pour les personnes à mobilité réduite*
 - d. *Quid des commerces qui ferment ou vont fermer ?*
 - e. *Les parkings autour de la mairie sont saturés la journée*

M. Le Maire et Guy Faucher :

- a. Le nombre de places de parkings devant les commerces ne diminuera pas ;
 - b. Un retour d'expérience au bout de 6 mois permettra une analyse fine de la situation ;
 - c. Oui effectivement, c'est un problème, mais qui reste de la responsabilité des commerçants ;
 - d. Le PLUI, garanti que ces emplacements resteront dédiés aux commerces ;
 - e. des zones bleues et des arrêts minutes sont en réflexion afin de régler la problématique de saturation des parkings.
2. *La signalisation des parkings est à améliorer.*

Guy Faucher : dans le cadre de la redynamisation du centre bourg, il est prévu de signaler de manière plus visible les parkings.

M.Le Maire rajoute enfin que dans le cadre du schéma de circulation, il faut garantir le passage de la calvalcade.

Guy Faucher informe l'assistance du projet de la rue de Kerjégu avec emplacement d'un parking à la place du n° 12 de la rue, permettant ainsi de retirer les places de parkings actuelles dans cette rue. L'aménagement de la rue sera réalisé par le département.

Il revient de plus sur le nombre de places de parkings dans le bourg qui sera en augmentation avec la médiathèque et les places gagnées rue Pierre Capitaine